

/FE.-

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 90-27 du 16 Février 1990

annulant les décrets de révocation de
licenciement et d'exclusion temporaire
d'emploi de Messieurs ASSOUMA Nouhoun
Louis AYIKPE , PADONOU Isidore Codjo
et consorts.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 09 Septembre 1977 portant promulgation de
la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les
Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;

VU le décret N° 89-310 du 05 Août 1989 portant composition du Conseil
Exécutif National et de son Comité Permanent ;

SUR décision du Comité Permanent du Conseil Exécutif National en sa
séance du 18 Octobre 1989 ;

D E C R E T E :

Article 1er .- Sont annulés les décrets N° 89-202 du 29 Août 1989,
89-327, 328 et 329 du 22 Août 1989, 89-338 du 7 Septembre 1989, 89-
354 et 355 du 18 Septembre 1989, 89-382 du 19 Octobre 1989 portant
révocation, licenciement ou exclusion temporaire des Messieurs ASSOUMA
Nouhoun, AYIKPE Louis, PADONOU Codjo Isidore et consorts.

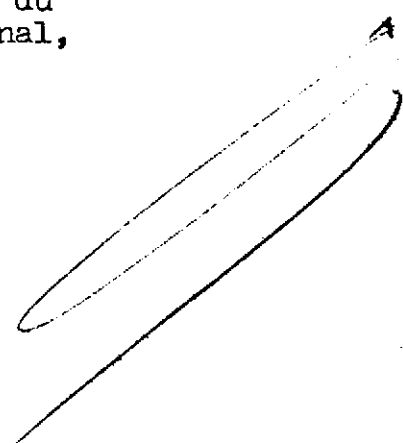
Article 2.- Les intéressés sont suspendus de leurs emplois avec
suppression de salaire.

.../...

Article 3.- Le présent décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 16 Février 1990

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,



Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 SA/CE 4 SGCEN 4 CPC 2 PPC 1 TOUS MINISTRES 16
CEAP 6 DB-DCF-DSDV-DTCP-DI 10 DPE-INSAE BCP 3 IGE et ses sections 3
DCCT 1 GCONB 1 SPD 1 BN-DAN 2 JORPB 1.-